AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0969
FR0000124232-FS0461

25 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IRD NORD PAS DE CALAIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 avril 2016, l'institution de retraite complémentaire Humanis Retraite Arrco (29 boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 avril 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IRD NORD PAS DE CALAIS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions IRD NORD PAS DE CALAIS hors marché.